

**Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique (MFBCDE)****Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)****Titre : Termes de référence pour le Recrutement d'un consultant chargé de la formation sur la fiscalité et comptabilité minière**

<i>Projet</i>	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale
<i>Composante</i>	Composante 1 : Modernisation de la politique et de l'administration fiscale
<i>Sous-composante A4</i>	Amélioration des pratiques de collecte des recettes provenant de l'exploitation minière
<i>Activité A403</i>	Formation des agents de l'OBR et MEM dans les principes de fiscalité minière et comptabilité minière
<i>Sous-activité A40301</i>	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration des modules de formation sur la fiscalité et comptabilité minière
<i>Bénéficiaire</i>	OBR ET OBM

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burundi possède un grand potentiel minier. La dotation géologique du Burundi comprend plusieurs types de minerais de grande valeur dont le nickel, les terres rares, du vanadium, les trois T et l'Or. Aujourd'hui l'extraction minière s'effectue principalement sous forme d'exploitation artisanale et à petite échelle, officiellement structurée en coopératives.

Il est à noter qu'il existe quelques sociétés qui font l'exploitation minière de façon industrielle et qui souvent sont apparentées aux sociétés multinationales.

La gestion du secteur minier est d'une préoccupation de plus en plus grandissante au Burundi, tout comme au niveau régional et international. Ainsi dans le souci d'améliorer la viabilité, la rentabilité et le profit de l'exploitation minière, un dynamisme s'observe notamment sur le plan des instruments légaux et institutionnels ainsi qu'au niveau des normes et stratégies y relatives, d'où le Burundi s'est doté d'un Code Minier par la Loi n° 1/21 du 15 octobre 2013 et ses textes d'application

L'exploitation minière et les opérations y afférentes présentent un large éventail de risques d'évasion fiscale et leur complexité oblige les intervenants dans le contrôle à être à jour dans les domaines comptables et fiscal.

La collecte des recettes minières s'effectue à travers deux institutions à savoir l'Office Burundais des Recettes (OBR) et l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM).

Au sein de l'OBR, la structure utilisée pour la collecte des recettes minières est composée d'une équipe de sept (7) vérificateurs de la direction des Grand Contribuables (DGC), de 9 vérificateurs de la direction des moyens contribuables (DMC) et le collecte des recettes minières est réalisée par la Direction des Petits et Micro Contribuables (DPMC) pour dix (10) vérificateurs de la direction des petits et micro contribuables (DPMC). Ces derniers sont chargés de recouvrer les recettes non fiscales (droits et redevances) ordonnancés et liquidés par les cadres de l'Office Burundais des Mines (OBM).

Au sein de l'OBM, un nombre de 15 cadres s'occupe de l'ordonnancement et la liquidation des recettes non fiscales du secteur minier et sont tous candidats à la formation, soit un total de 41 personnes pour les deux institutions.



L'Administration Fiscale et l'Office des Mines doivent donc disposer d'un personnel qualifié, spécialisé et bien formé pour faire face à cette complexité de ce domaine et aux risques y relatifs, pour optimiser l'apport de ces activités dans le budget public.

Ainsi le renforcement des capacités dans les domaines de la comptabilité et de la fiscalité minière des cadres du Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales et ceux de l'Office Burundais des Mines constitue une priorité du gouvernement du Burundi pour pouvoir valoriser son potentiel minier, pour que ce dernier puisse contribuer significativement dans développement économique du pays.

C'est dans ce cadre que l'OBR, sur financement de la Banque Mondiale via le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG); voudrait recruter un consultant international pour l'élaborer des modules de formation sur le fiscalité et la comptabilité minière ainsi que pour dispenser la formation de quarante un (41) de cadres dont 26 pour l'OBR et 15 agents pour l'OBM.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif global

L'objectif global visé est de renforcer les capacités des cadres du Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales et de l'Office Burundais des Mines dans les domaines de la comptabilité et fiscalité minières pour leur permettre d'être efficace dans leurs interventions dans le secteur minier.

2.2 Objectif spécifique

Plus particulièrement, l'objectif est :

- Produire les modules de formation sur la fiscalité et la comptabilité minière ;
- Renforcer les capacités de 41 cadres dont 26 de l'OBR et 15 de l'OBM ;
Le renforcement des capacités de ces cadres sur la fiscalité et la comptabilité minière portera principalement sur les thématiques ci-après :
 - Identification des risques d'évasion fiscale dans la comptabilité minière ;
 - Contrôle fiscal a posteriori (dont celui des exonérations) ;
 - Les prix de transferts dans le secteur minier ;
 - Meilleures pratiques dans l'organisation du personnel chargé de la collecte des recettes minières.

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats escomptés sont entre autres :

- Les modules de formation en fiscalité minière et en comptabilité sont produits et validés ;
- Soixante-dix (41) cadres dont 26 de l'OBR et 15 de l'OBM bénéficient la formation sur les modules produits;
- Un rapport de mission est produit par le consultant
- Un rapport de formation est produit par le consultant



4. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTAT

Sans être exhaustif, le consultant sera appelé à :

- Elaboration des modules de formation sur la fiscalité et la comptabilité minière ;
- Elaborer les modules de formation adaptés aux techniques modernes de vérification du secteur minier ;
- Produire un rapport préliminaire décrivant l'approche méthodologique ;
- Après intégration des commentaires formulés par l'OBR et l'OBM lors de l'atelier, les modules validés seront développés et dispensés dans des sessions de formation sous des formes variées proposées par le Consultant (séminaires, cours, visites dans quelques sociétés ciblées, etc.).
- Donner un test de sortie à l'endroit des candidats formés. Chaque candidat évalué est informé des résultats et un certificat de formation est délivré aux candidates ayant réussi le test.
- Ces formations devront être dispensées de façon que les vérificateurs et les cadres de l'OBM soient capables de maîtriser :
 - ✚ La planification de la mission vérifications ;
 - ✚ L'identification des zones à risque fiscaux, les risques d'évasion ou de fraude fiscale liés au secteur minier,
 - ✚ Savoir évaluer ses risques pour bien les hiérarchiser ;
 - ✚ La bonne préparation du plan de travail de contrôle fiscal ;
 - ✚ La détermination de la méthode de vérification à appliquer pour des cas spécifiques ;
 - ✚ La hiérarchisation des risques de perte de recettes fiscales ;
 - ✚ La présentation des conclusions de l'audit avec le contribuable et la documentation des discussions.
 - ✚ Les aspects des prix de transferts ;
 - ✚ Bien préparer le travail sur terrain ;
 - ✚ La reconstitution du chiffre d'affaires dans ce secteur
 - ✚ Les normes comptables IAS/ IFRS applicables aux différents secteurs spécialisés (Mines, Pétrolier,) ;
 - ✚ La rédaction d'un rapport de vérification

5. PROFIL ET QUALIFICATIONS

La mission sera confiée à un consultant individuel international disposant des compétences et une expérience d'au moins 5 ans en matière d'élaboration des modules et de dispenser des formations en rapport avec et la fiscalité et la comptabilité minière et avoir réalisé au moins trois travaux similaires.

Le consultant international devra avoir un diplôme universitaire minimal Bac + 4 au moins dans l'un des domaines ci-après : droit, finances publiques, Fiscalité, Expertise-comptable, sciences économiques, gestion ou équivalent.

En plus du niveau d'études, le consultant devra :

- Avoir une expérience pratique d'au moins 10 ans dans la fiscalité et la comptabilité minière dans une administration fiscale ou dans d'autres institutions opérant dans le domaine minier ;
- Avoir conduit avec succès au moins trois missions similaires ;
- Avoir des bonnes connaissances des normes IAS/IFRS
- Etre capable de mener une analyse fiscale et financière des déclarations fiscales et autres données pour identifier les risques et irrégularités possibles dans une déclaration fiscale ;
- Une bonne maîtrise de la législation fiscale et interprétation des textes légaux et réglementaires ;



Avoir une expérience avérée en vérification fiscale des entreprises du domaine minier et pétrolier, serait un avantage ;

- Avoir une expérience pratique dans la comptabilité et fiscalité minière au sein d'une administration fiscale ou une autorité chargée de la gestion des mines constituerait un avantage
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit en français ;

6. DUREE DE LA CONSULTANCE ET LIEU DE LA MISSION

Un total de **30 hommes-jours** est requis pour ce mandat (**10 hommes-jours** affectés à l'élaboration des modules et **15 hommes-jours** dédiés à la formation), 5 jours dédiés à la rédaction du rapport préliminaires et du rapport final répartis sur une période de 4 mois à compter de la date de mise en œuvre du contrat (y compris le temps les délais de validations modules).

- ❖ *Les missions se dérouleront à Bujumbura (Burundi), principalement sur les sites de l'OBR.*
- ❖ *La logistique liée à l'atelier et à la formation sera prise en charge par l'OBR via le PRCIEG.*

7. OBLIGATION DE REPORTING

Titre du livrable	Délais de soumission
LA1 : Rapport provisoire décrivant l'approche méthodologique, les modules de formation ainsi que le chronogramme des formations proposées dans un ordre logique	Au plus tard 15 jours calendriers à partir de la date de mise en vigueur du contrat
LA2 : Rapport définitif intégrant les commentaires de l'OBR ainsi que les modules de formations validés	Au plus tard 5 jours après réception officielle des observations du client

- ✓ Pour la phase de la formation ; le consultant produira un rapport à la fin au plus tard 5 jours après le dernier jour de la formation
- ✓ Tous les rapports et modules de formation seront livrés en 3 exemplaires et sur support électronique (formats modifiable et PDF).
- ✓ La langue de travail est le Français

8. PARTICIPANTS

La formation sera dispensée à soixante-dix cadres dont 26 cadres de l'OBR et 15 de l'OBM.

Pour atelier de validation, les participants seront les directeurs et les chefs des services vérification du Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales et ceux de l'OBM.

9. SUPERVISION DE LA MISSION

La supervision et la validation seront assurées par le Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales et le PRCIEG.